

**VIOLENCES CONJUGALES** ■ Un chèque pour l'hébergement d'urgence

## Le Soroptimist apporte son écot

Le club Soroptimist vient de remettre un chèque au CCAS pour soutenir le dispositif d'hébergement d'urgence proposé aux victimes de violences conjugales.

Dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, le club Soroptimist de Vichy a organisé en novembre dernier une projection-débat autour du film *Chanda une mère indienne*. Les fonds récoltés à cette occasion vont permettre de soutenir une action locale, le dispositif d'hébergement d'urgence en cas de violences conjugales, mis en place par le centre communal d'action sociale de Vichy depuis deux ans.

Fidèles à leur raison d'être « des femmes au service des femmes », les Soroptimist ont choisi symboliquement la date du 8 mars, journée des droits des femmes, pour la remise du chèque à Christine Caul-Futy, directrice du CCAS, et Marie-Christine Steyer, vice-présidente, qui leur ont présenté l'objectif et le fonctionnement du dispositif.

À travers les probléma-



**ACTION LOCALE.** À l'occasion de la remise du chèque, les membres du Soroptimist ont visité l'un des appartements destinés aux situations d'urgence.

tiques rencontrées au quotidien, le personnel du CCAS était sensibilisé aux violences faites aux femmes, et confronté régulièrement aux limites des solutions existantes, les nuitées d'hôtel, les hébergements collectifs ne répondant pas à toutes les demandes.

### Deux appartements

Après validation du conseil d'administration, deux petits appartements ont été réhabilités et entièrement équipés afin de recevoir une femme, ou un homme, avec ses enfants.

Grâce au partenariat établi avec le commissariat de police, qui prend le re-

lais et dispose d'un double des clés en dehors des heures de permanences, l'accès à cet hébergement est possible 24 heures sur 24, tous les jours : un atout essentiel alors que les violences surviennent souvent la nuit ou le week-end.

Cet équipement ouvert à toutes les personnes de l'agglomération est complémentaire aux autres dispositifs, les travailleurs sociaux travaillant en réseau. La prise en charge limitée à huit jours est renouvelable une fois, et au-delà d'une franchise pour les deux premières journées, une participation

modique est demandée aux occupants.

Sur les deux années de fonctionnement, 28 femmes, de 35-40 ans en majorité, et 37 enfants ont été accueillis pour une durée moyenne de neuf jours. Suite à ce séjour d'urgence, la moitié des femmes ont trouvé un logement.

Comme le souligne Stéphanie Schmitt, responsable des assistantes sociales, « cet hébergement permet aux victimes de violences conjugales de se poser, de reprendre possession de leur vie, et de réaliser qu'un départ est envisageable dans de bonnes conditions ».